

Développement local et politiques d'aménagement du territoire

SOMMAIRE	Page
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 25 octobre 1998	2-1
I. UNE ARCHITECTURE DIFFÉRENTE	4
a. DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
1. Une politique européenne	4
2. Une politique d'État	4
3. Une politique régionale	4
4. Une politique locale	4
b. DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
1. Une politique européenne	4
2. Une politique d'État	4
3. Une politique régionale	4
4. Une politique locale	4
II. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
a. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
1. Une politique européenne	12
2. Une politique d'État	12
3. Une politique régionale	12
4. Une politique locale	12
b. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
1. Une politique européenne	12
2. Une politique d'État	12
3. Une politique régionale	12
4. Une politique locale	12
III. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
a. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
1. Une politique européenne	12
2. Une politique d'État	12
3. Une politique régionale	12
4. Une politique locale	12
b. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	12
1. Une politique européenne	12
2. Une politique d'État	12
3. Une politique régionale	12
4. Une politique locale	12

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section des Economies régionales et de l'aménagement du territoire

Adopté le : 27/10/1998

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

Mengin Jacqueline

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

Confrontés à la complexité des politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Europe, l'Etat et les régions, les acteurs locaux éprouvent des difficultés à concrétiser leurs projets de développement. Le Conseil économique et social propose des mesures simples pour améliorer l'efficacité des soutiens dont ils peuvent bénéficier.

Descripteur Eurovoc :

aménagement du territoire, fonds structurel, programme communautaire, instrument financier, France